



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

**37<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2017-2021**

---

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

---

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller  
Mme Claudia Bertinotti, conseillère  
Mme Danielle Landreville, conseillère  
M. Richard Leduc, conseiller  
M. Yves Liard, conseiller  
M. Patrick Bonin, conseiller  
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absent : M. Alain Beaudry, maire

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire suppléant Patrick Lasalle

1 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM**

La séance est ouverte par M. Patrick Lasalle, maire suppléant. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchar, directeur général.

2 **19-224 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 22, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 15 avril 2019 – Approbation du procès-verbal

**AMÉNAGEMENT**

4. Dérogation mineure – 551 à 557, rue du Curé-Gadoury
5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

6. Règlement 50-2003-10 – Amendement le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 pour l'usage « Centre de distribution au détail de carburant alternatif pour les véhicules lourds » – Adoption
7. Règlement 78-33 – Amendement le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur de la rue Bordeleau – Adoption
8. Règlement 78-35 – Amendement le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Avis de motion
9. Règlement 78-35 – Amendement le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Projet – Adoption
10. Règlement 79-401 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Bordeleau – Adoption
11. Règlement 79-402 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues Beaudry Nord, Saint-Louis et Saint-Pierre Nord – Adoption
12. Règlement 79-404 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Lépine – Adoption
13. Programme Rénovation Québec – Phase 2019-2020 – Autorisation
14. Fédération canadienne des municipalités – Ressource en changements climatiques – Convention de subvention – Autorisation
15. Patrouilleuses environnementales – Désignation

**ADMINISTRATION**

16. Règlement 97-2011-12 – Amendement le Règlement 97-2011 – Circulation et stationnement des véhicules – Adoption
17. Règlement 151-2017-2 – Amendement le Règlement 151-2017 – Signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette – Adoption
18. Règlement 158-2019-1 – Amendement le Règlement 158-2019 – Conditions de service – Hydro-Joliette – Adoption
19. Règlement 164-2019 – Utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource – Adoption
20. Règlement 167-2019 – Circulation des camions et des véhicules-outils – Adoption
21. Convention de bail – Centre récréatif Marcel-Bonin – Hockey sénior AAA – Autorisation
22. Résolution G2013-01-17 – Politique d'utilisation de l'espace public extérieur pour les organismes – Abrogation – **Retiré**
23. Liste des comptes à payer du 3 au 23 avril 2019 – Approbation
24. Résolution 19-022 – Aides financières diverses – Exercice financier 2019 – Amendement



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

**GREFFE – APPROVISIONNEMENT**

25. Produits chimiques – Regroupement d’achats 2020 – Mandat à la Régie intermunicipale de l’eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP)
26. Résolution 19-208 – Soumission numéro AP19-017 – Réfection d’une conduite d’égout combiné – Rue Gauthier – Excavations Michel Chartier inc. – Amendement
27. Soumission numéro AP19-039 – Matériel d’éclairage – Annulation
28. Soumission numéro AP19-042 – Poteaux de bois CCA/PA – Produits Forestiers Trans-Canada – Annulation
29. Soumission numéro AP19-045 – Services professionnels pluridisciplinaires – Bâtiment annexe au garage municipal – Annulation

**INCENDIES**

30. Achat regroupé d’appareils de protection respiratoire – AOP2018-30 – Contrat pour la fourniture d’un service de ravitaillement en air respirable et autres services connexes – Autorisation

**LOISIRS ET CULTURE**

31. Triade de l’(im)Possible – Prêt de canots et de kayaks – Autorisation
32. Résolutions 19-030 et 19-093 – Amendements
33. Activités aquatiques – Journées portes ouvertes – Autorisation
34. Demandes d’organismes – Accès gratuit au bain libre de la piscine municipale – Autorisation
35. Activités de financement d’organismes – Représentations diverses
36. Divers
37. Dépôt de rapport
38. Période de questions
39. Date et heure de la prochaine assemblée
40. Levée de l’assemblée

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

3

**19-225 – SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT QU’**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019 a été remise à chacun des membres du conseil à l’intérieur du délai prévu à l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d’en faire la lecture;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

**19-226 – DÉROGATION MINEURE – 551 À 557, RUE DU CURÉ-GADOURY**

**CONSIDÉRANT** la recommandation DM-2019-03-06 du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ACCORDER** une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 551 à 557, rue du Curé-Gadoury, afin de réduire pour un immeuble multifamilial de quatre logements le nombre de cases de stationnement hors rue obligatoires à quatre cases au lieu de cinq et autoriser l'aménagement de deux cases de stationnement en cour avant.

**LE TOUT** conditionnellement à ce que le requérant ou s'engage et s'oblige à :

- Gazonner les espaces résiduels situés en cour avant;
- Planter un arbre en cour avant et en cour arrière.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

**19-227 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**CONSIDÉRANT** les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

**D'APPROUVER** les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2019-04-19 – Mme Charlotte Déziel – Clinique Dentaire Déziel – 365, boulevard Manseau**  
D'accepter la demande soumise par Mme Charlotte Déziel et illustrée par JB Enseignes, conditionnellement à ce que la requérante s'engage et s'oblige à installer uniquement une seule des deux enseignes proposées à l'immeuble situé au 365, boulevard Manseau et le cas échéant :
  - Que toute partie de l'enseigne murale soit installée à au moins deux mètres vingt (2,20 m) du sol;
  - ou
  - Que l'enseigne projetante ait un dégagement d'au moins deux mètres quarante (2,40 m) avec le sol ou le trottoir public.
2. **PIIA-2019-04-20 – Mmes Diane et Nicole Nicoletti – 41 à 51, place Bourget Nord**  
D'accepter la demande soumise par Mmes Diane et Nicole Nicoletti afin d'autoriser le remplacement du revêtement de trois auvents à l'immeuble situé aux 41 à 51, place Bourget Nord.
3. **PIIA-2019-04-21 – Mme Annie De Lisio – Harnois Énergies / Proxi Extra – 103, boulevard Joseph-Arthur**  
D'accepter la demande soumise par Mme Annie De Lisio et illustrée par Enseignes Ametch Signature, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale et de deux facettes d'une enseigne détachée à l'immeuble situé au 103, boulevard Joseph-Arthur.
4. **PIIA-2019-04-22 – Mme Annie De Lisio – Harnois Énergies / Proxi Extra – 900, rue Saint-Pierre Sud**  
D'accepter la demande soumise par Mme Annie De Lisio et illustrée par Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale et de deux facettes d'une enseigne détachée à l'immeuble situé au 900, rue Saint-Pierre Sud.
5. **PIIA-2019-04-23 – M. Dave Brissette – Hyundai Lanaudière – 815, chemin des Prairies**  
D'accepter la demande soumise par M. Dave Brissette et illustrée par M. Michel Tellier, architecte, afin d'autoriser la réfection des façades et l'agrandissement d'un bâtiment commercial situé au 815, chemin des Prairies, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2019-04-23 du comité consultatif d'urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

6. **PIIA-2019-04-24 – M. Jean-Pierre Blanchette – Louis Morrissette Architecte – Joliette Dodge Chrysler Jeep Ram Fiat – 305, rue du Curé-Majeau**

D'accepter la demande soumise par M. Jean-Pierre Blanchette et illustrée par M. Louis Morrissette Architecte, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial situé au 305, rue du Curé-Majeau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2019-04-24 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

**19-228 – RÈGLEMENT 50-2003-10 – AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 50-2003 POUR L'USAGE « CENTRE DE DISTRIBUTION AU DÉTAIL DE CARBURANT ALTERNATIF POUR LES VÉHICULES LOURDS » – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 50-2003-10 amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 de manière à remplacer l'usage conditionnel « Centre de distribution au détail de carburant alternatif pour les véhicules lourds » par l'usage « Centre de distribution au détail de carburant pour les véhicules lourds ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

**19-229 – RÈGLEMENT 78-33 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR DE LA RUE BORDELEAU – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 78-33 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à modifier le plan des affectations du sol afin d'agrandir l'aire d'affectation H01-06 (localisée le long de la rue Bordeleau) au détriment de l'aire d'affectation P01-07.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

**19-230 – RÈGLEMENT 78-35 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 78-35 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à créer l'aire d'affectation M01-02 (localisée le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord) au détriment de la totalité de l'aire d'affectation P01-02 (localisée le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord).

9

**19-231 – RÈGLEMENT 78-35 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Luc Beauséjour appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le projet de règlement 78-35 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à créer l'aire d'affectation M01-02 (localisée le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord) au détriment de la totalité de l'aire d'affectation P01-02 (localisée le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord).

**DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

10

**19-232 – RÈGLEMENT 79-401 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE BORDELEAU – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 79-401 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone H01-056 (localisée le long de la rue Bordeleau) au détriment d'une partie de la zone P01-055 et de modifier la grille des usages et normes applicable à la zone H01-056 (localisée le long de la rue Bordeleau) afin de réduire le frontage minimal pour un terrain à 15 mètres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

**19-233 – RÈGLEMENT 79-402 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES BEAUDRY NORD, SAINT-LOUIS ET SAINT-PIERRE NORD – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 79-402 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicables à la zone C02-002 (localisée à l'intersection des rues Beaudry Nord, Saint-Louis et Saint-Pierre Nord), afin d'ajouter à la liste des usages déjà autorisés la classe d'usages « commerce mixte (c5) » et modifier le plan de zonage de manière à ajouter à l'intérieur de la zone C02-002 le code alphanumérique de la classe d'usages « commerce mixte (c5) ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

12

**19-234 – RÈGLEMENT 79-404 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE LÉPINE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 79-404 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier :

- la grille des usages et normes applicables à la zone P02-039 (localisée le long de la rue Lépine) afin d'ajouter à la liste des usages déjà autorisés certains usages de la classe d'usage « communautaire parc et récréation (p2) »;
- le plan de zonage de manière à ajouter à l'intérieur de la zone P02-039 (localisée le long de la rue Lépine) le code alphanumérique de la classe d'usages « communautaire parc et récréation (p2) » entouré d'un cercle indiquant une restriction d'usage.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

**19-235 – PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – PHASE 2019-2020 – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec a récemment annoncé un investissement de 16,67 millions de dollars par année sur trois ans dans le cadre du programme Rénovation Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette avise la Société d'habitation du Québec qu'elle désire participer à l'année financière 2019-2020 du programme « Rénovation Québec » pour un investissement de 300 000 \$, soit la part de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

14

**19-236 – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS –  
RESSOURCE EN CHANGEMENTS CLIMATIQUES – CONVENTION  
DE SUBVENTION – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 18-364 autorisait le dépôt d'une demande de subvention à la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du programme « Municipalités pour l'innovation climatique, volet ressource en changements climatiques »;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande soumise a été acceptée par la Fédération canadienne des municipalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'APPROUVER** la convention de subvention à intervenir entre la Ville de Joliette et la Fédération canadienne des municipalités relative à l'embauche d'une ressource en changements climatiques.

**D'AUTORISER** le directeur du service de l'Aménagement du territoire à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

**19-237 – PATROUILLEUSES ENVIRONNEMENTALES –  
DÉSIGNATION**

**CONSIDÉRANT** l'embauche de deux patrouilleuses environnementales pour la saison estivale 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**DE DÉSIGNER** Mmes Alice Parent et Maxym Marcil comme patrouilleuses environnementales de la Ville de Joliette.

**QUE** Mmes Alice Parent et Maxym Marcil soient également désignées comme « officier municipal », « employé municipal autorisé » et comme « officier responsable » pour voir à l'application et au respect des règlements municipaux de la Ville de Joliette et émettre des constats d'infraction, soit le Règlement de zonage 79, le Règlement de construction 81 et le Règlement 164-2019 régissant l'utilisation de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

16

**19-238 – RÈGLEMENT 97-2011-12 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 97-2011 – CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 19-193 et 19-194, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 97-2011-12 amendant le Règlement 97-2011 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique de la Ville de Joliette de manière à remplacer le plan désignant le parc de stationnement du Musée d'art de Joliette, soit l'Annexe A.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

**19-239 – RÈGLEMENT 151-2017-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2017 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 19-195 et 19-196, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 151-2017-2 amendant le Règlement 151-2017 décrétant la signalisation sur le territoire de la Ville de Joliette pour y ajouter les annexes A-1, E-1 et E-2 et M-1 à M-6 afin d'ajuster des panneaux d'arrêts, des autorisations de stationner et autres indications à différents endroits du territoire de la Ville de Joliette.

**D'AUTORISER** le service des Travaux publics et services techniques à procéder à l'installation d'un panneau « Interdiction de stationner » et de faire du marquage au sol dans la case de stationnement adjacente au stationnement Manseau et d'utiliser cet espace en place de stationnement pour vélo.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

18

**19-240 – RÈGLEMENT 158-2019-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 158-2019 – CONDITIONS DE SERVICE – HYDRO-JOLIETTE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 19-197 et 19-198, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 158-2019-1 amendant le Règlement 158-2019 relatif aux conditions de service d'Hydro-Joliette, afin de modifier :

- l'article 13.3 pour donner l'accès à tous les compteurs;
- l'article 14.1.3 pour s'assurer que de la capacité du câble basse tension ne soit pas dépassée pour ne pas endommager le réseau.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

**19-241 – RÈGLEMENT 164-2019 – UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 19-199 et 19-200, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 164-2019 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

**19-242 – RÈGLEMENT 167-2019 – CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 19-201 et 19-202, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2019;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 167-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin de limiter le passage des camions lourds sur le territoire de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

**19-243 – CONVENTION DE BAIL – CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – HOCKEY SÉNIOR AAA – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la convention de bail entre la Ville de Joliette et la Cabane à sucre des sportifs senior arrive à échéance le 7 juin 2019;

**CONSIDÉRANT** la demande de M. Nick Majeau, représentant de l'équipe de hockey sénior AAA, pour le renouvellement de ladite convention;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'APPROUVER** la convention de bail, pour une période d'un an, à intervenir entre la Ville de Joliette et la Cabane à sucre des sportifs senior relative à la location du centre récréatif Marcel-Bonin, et ce, conditionnellement à l'obtention du certificat d'assurance, tel que spécifié dans ladite convention.

**D'AUTORISER** l'installation du logo de l'équipe au centre de la glace aux frais du locataire et une aide financière équivalant à la location de quatre heures de glace.

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite convention de bail, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

**RÉSOLUTION G2013-01-17 – POLITIQUE D'UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC EXTÉRIEUR POUR LES ORGANISMES – ABROGATION**

Ce point est retiré.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

23

**19-244 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 3 AU 23 AVRIL 2019 – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 987 076,27 \$ pour la période du 3 au 23 avril 2019 et la liste des comptes à payer pour la même période;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 3 au 23 avril 2019 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer pour la période du 3 au 23 avril 2019**

a. Liste des chèques émis :	688 262,39 \$
b. Liste des transferts électroniques :	893 041,89 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	838 740,36 \$
<b>Total</b>	<b>2 420 044,64 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

**19-245 – RÉOLUTION 19-022 – AIDES FINANCIÈRES DIVERSES – EXERCICE FINANCIER 2019 – AMENDEMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**D'AMENDER** la résolution 19-022 afin de retirer la phrase suivante sous la rubrique du Centre culturel de Joliette :

« Diffuser 8 ateliers sur le territoire de Joliette (Festival Petits bonheurs); ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

25

**19-246 – PRODUITS CHIMIQUES – REGROUPEMENT D'ACHATS 2020 – MANDAT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE (RIEP)**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années, la Ville de Joliette fait partie d'un regroupement de municipalités et de régies d'aqueduc sous l'appellation « Regroupement d'achats Rive-Nord » pour l'achat de produits chimiques servant au traitement de l'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ou régies d'aqueduc de ce regroupement sont mandatées à tour de rôle pour mener à terme le processus d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**DE MANDATER** la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) pour agir au nom de la Ville de Joliette, afin de procéder à un appel d'offres public pour l'ensemble des produits chimiques requis au traitement de l'eau potable pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

**19-247 – RÉOLUTION 19-208 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-017 – RÉFECTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT COMBINÉ – RUE GAUTHIER – EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC. – AMENDEMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Richard Leduc appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

**D'AMENDER** la résolution 19-208 afin d'y ajouter le paragraphe suivant à la toute fin :

« **QUE** le coût net, soit un montant de **239 362,20 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux et consécutifs de **47 872,44 \$**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.

S'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

27

**19-248 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-039 – MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE – ANNULATION**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de l'appel d'offres AP19-039 le 26 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'ouverture des soumissions, il s'est avéré que les exigences spécifiées au cahier des charges n'ont pas permis d'atteindre les objectifs d'efficacité requis pour répondre aux besoins de la Ville de Joliette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D'ANNULER** l'appel d'offres AP19-039.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

**19-249 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-042 – POTEAUX DE BOIS CCA/PA – PRODUITS FORESTIERS TRANS-CANADA – ANNULATION**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 19-216, le conseil adjugeait le contrat de fourniture de poteaux de bois CCA/PA à l'entreprise Produits Forestiers Trans-Canada au montant de 88 264,65 \$, avant taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**à sa face même, la soumission était conforme en tout point;

**CONSIDÉRANT QU'**après adjudication il s'est avéré que les produits soumissionnés n'étaient pas conformes aux spécifications mentionnées à l'article 22 du cahier des charges, plus particulièrement, en ce qui a trait à l'additif requis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ABROGER** la résolution 19-216 adjugeant le contrat à Produits Forestiers Trans-Canada.

**D'ANNULER** l'appel d'offres AP19-042.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

29

**19-250 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-045 – SERVICES PROFESSIONNELS PLURIDISCIPLINAIRES – BÂTIMENT ANNEXE AU GARAGE MUNICIPAL – ANNULATION**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de l'appel d'offres AP19-045 le 15 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** huit soumissions ont été reçues dans les délais;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs irrégularités, particulièrement concernant les couvertures d'assurances, ont été constatées;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission était conforme et pouvait être évaluée par le comité de sélection;

**CONSIDÉRANT** l'avis des services juridiques de l'Union des municipalités du Québec recommandant d'annuler l'appel d'offres afin de favoriser la concurrence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ANNULER** l'appel d'offres AP19-045.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

**19-251 – ACHAT REGROUPÉ D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE – AOP2018-30 – CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE RAVITAILLEMENT EN AIR RESPIRABLE ET AUTRES SERVICES CONNEXES – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 18-467, le conseil municipal de la Ville de Joliette mandatait la Ville de Saint-Charles-Borromée à procéder à un appel d'offres publiques pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire et autres équipements connexes (APRIA);

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 17 décembre 2018;

ENTREPRISES		PRIX TAXES INCLUSES
1	Aéro-Feu ltée	1 465 745,64 \$
2	Boivin et Gauvin inc.	1 545 703,85 \$
3	CSE Sécurité Incendie inc.	1 752 517,72 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AOP2018-30, le contrat pour l'achat regroupé d'appareils de protection respiratoire, à l'entreprise « **Aéro-Feu Itée** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au formulaire de soumission.

**AUTORISER** l'achat des appareils suivants pour un total avec taxes de 240 252,40 \$ :

Achat – APRIA	Quantité estimée	Prix unitaire avant taxes	Total
Appareil de protection respiratoire individuelle	27	5 034,78 \$	135 939,06 \$
Partie faciale	51	270,50 \$	13 795,50 \$
Cylindre 4500 psi 30 minutes ultra léger	74	732,13 \$	54 177,62 \$
Adaptateur pour RIC Pack # 10164483	1	1088,50 \$	1 088,50 \$
Ensemble d'intervention rapide (Rit Pack)	0	4 912,55 \$	0 \$
Adaptateur pour bouteille (article 5)	3	445,14 \$	1 335,42 \$
Bloc de piles – Réserve	6	331,02 \$	1 986,12 \$
Chargeur de bloc de piles	1	638,34 \$	638,34 \$

**AUTORISER** le rachat des appareils suivants pour un total avec taxes de 16 110,00 \$ :

Rachat – APRIA	Quantité estimée	Prix unitaire avant taxes	Total
APRIA MSA Firehawk M7	32	250,00 \$	8 000,00 \$
Cylindre de carbone 2216 psi/30 min	76	75,00 \$	5 700,00 \$
Cylindre d'aluminium 2216 psi/30 min	28	75,00 \$	2 100,00 \$
Parties faciales	32	5,00 \$	160,00 \$
RIT PACK MSA	1	150,00 \$	150,00 \$

**QUE** le coût net, soit un montant de **219 408,59 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux et consécutifs de **43 881,72 \$**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

S'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

**AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le contrat pour la fourniture d'un service de ravitaillement en air respirable et autres services connexes, dépenses qui sera financée à même le budget d'opération.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

**19-252 – TRIADE DE L'(IM)POSSIBLE – PRÊT DE CANOTS ET DE KAYAKS – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande de la fondatrice et présidente de la Triade de l'(im)Possible, pour l'utilisation de nos canots et kayaks gratuitement dans le cadre de leur événement de collecte de fonds pour la Maison des jeunes de L'Épiphanie le 21 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les canots et kayaks sont disponibles et que l'organisation s'engage à faire le transport des embarcations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'AUTORISER** le prêt de nos canots et kayaks pour l'événement La Triade de l'(im)Possible qui se déroulera le 21 septembre prochain à l'Épiphanie selon les conditions suivantes :

- Le locataire doit présenter une preuve d'assurance responsabilité civile;
- Le locataire doit respecter les règles applicables en matière de sécurité nautique, notamment, mais non limitativement celles ayant trait au port de vêtement de flottaison et à l'interdiction de consommer alcool ou drogues;
- Le locataire doit utiliser le matériel avec soins et s'engage à le remettre en bon état. En cas de perte ou de bris de l'équipement loué, le locataire peut être tenu responsable des dommages;
- L'usage de l'équipement loué est aux risques des utilisateurs, la Ville de Joliette se dégage de toute responsabilité découlant de la pratique de l'activité en lien avec la présente location. Le locataire s'engage à cesser l'activité s'il perçoit qu'il encoure un risque mettant en péril sa sécurité ou celle des autres.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

32

**19-253 – RÉOLUTIONS 19-030 ET 19-093 – AMENDEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 19-030 autorisait la tenue de différents événements et que la résolution 19-093 autorisait la tenue de ponts payants à certaines intersections dans la ville de Joliette;

**CONSIDÉRANT QUE** La Maison des Jeunes La Piaule de Joliette désire réaliser l'événement à une autre date;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'AMENDER** le tableau de la résolution 19-030 afin que la quatrième ligne se lise comme suit :

Nom de l'événement	Organismes	Date et lieu	Principales animations
Frayeur au parc (10 <sup>e</sup> anniversaire de la fête en 2019)	Maison des jeunes la Piaule de Joliette	Samedi 19 octobre 2019 (festivités annulées en cas de pluie extrême seulement, souper maintenu)  Parc Antonio-Barrette	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plusieurs jeux et kiosques au thème de l'Halloween pour les familles</li><li>• Souper en soirée</li><li>• Parade déguisée</li></ul>

**D'AUTORISER** la fermeture temporaire des rues pour la parade, selon le plan fourni par l'organisme.

**D'AUTORISER** le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

**D'AUTORISER** l'utilisation de BBQ, la vente de nourriture au profit de l'organisme et l'installation de toilettes portatives dans le parc aux frais de la Ville de Joliette.

**D'AMENDER** le tableau de la résolution 19-093 afin d'y lire « Rue Chanoine-Tisdell / Rue du Père-Wilfrid-Corbeil » au lieu de « Rue Wilfrid-Corbeil / Boulevard Dollard ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

**19-254 – ACTIVITÉS AQUATIQUES – JOURNÉES PORTES OUVERTES – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action 2018-2020 de la Politique intégrée de la famille et des aînés de Joliette prévoit de bonifier l'offre de service d'activités sportives libres et à faible coût pour les familles et les aînés;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'AUTORISER** la gratuité aux activités de bains libres à la piscine municipale et de locations de canots et de kayaks lors des journées portes ouvertes des activités aquatiques qui auront lieu les 24 juin, 13 juillet, 1<sup>er</sup> et 16 août 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

**19-255 – DEMANDES D'ORGANISMES – ACCÈS GRATUIT AU BAIN LIBRE DE LA PISCINE MUNICIPALE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** les demandes récurrentes des organismes souhaitant obtenir l'accès gratuit au bain libre de la piscine municipale pour la période estivale 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**D'AUTORISER** la clientèle des organismes suivants à profiter de la baignade gratuitement dans le cadre des activités organisées pour eux au cours de la saison estivale 2019 :

- Maison des Jeunes La Piaule de Joliette;
- Les Répits de Gaby;
- Centre d'amitié autochtone de Lanaudière;
- Association de soccer le Laser (Tournoi national de soccer les 12, 13 et 14 juillet 2019);
- Le camp de jour de l'Association de soccer Le Laser;
- Le camp de jour du Musée d'art de Joliette;
- Le CPE et le camp de jour du CPE La Cabotine;
- Le camp de francisation du Comité régional d'Éducation et de développement international de Lanaudière (CRÉDIL);
- Le camp de jour Summer school (Académie Antoine-Manseau).

**QUE** l'autorisation soit conditionnelle à la disponibilité de la piscine et à ce que les groupes réservent auprès du coordonnateur aquatique deux semaines avant leur visite et qu'ils respectent les procédures établies afin d'assurer un encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

35

**19-256 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES –  
REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin : 150 \$;
- Le Défi Vélo de Lanaudière : 100 \$ par élu et employé participant.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

**19-257 – DÉPÔT DE RAPPORT**

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Liste de la correspondance reçue en date du 6 mai 2019.

38

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

39

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi 21 mai 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

06-05-2019

40

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 39.

PATRICK LASALLE,  
Maire suppléant

MYLÈNE MAYER,  
Greffière